160ème Assemblée des délégués de la

samedi 7 novembre 2026

à 9h30

café - croissant dès 8h30

Aula du Gymnase de Payerne

organisation :
L'Union Instrumentale de Payerne, la Lyre de Corcelles-près-Payerne, l'Avenir de Payerne et la Lyre de Grandcour

Attention !! 22 octobre 2026
Délai de réponse pour les président·e·s

CONVOCATION

Un grand MERCI

pour leur soutien à

L’Union Instrumentale de Payerne, la Lyre de Corcelles-près-Payerne, l’Avenir de Payerne et la Lyre de Grandcour

Assemblée des délégués SCMV – Samedi 7 novembre 2026

L’Union Instrumentale de Payerne



Il y a bien des années, en 1878, l’Union Instrumentale de Payerne fut créée à l’initiative d’une quinzaine de musiciens dans notre belle région de la Broye. Peu de temps après, une section théâtrale a rejoint la société en s’associant à ses activités et ce jusqu’en 1993. L’Instrum fêtera donc ses 150 ans en 2028 ! Cette année s’annonce belle, aussi festive que musicale grâce à la Cantonale 28 que nous avons le plaisir d’organiser avec nos 3 sociétés amies.
Dirigés depuis l’automne 2025 par Loïc Losey, nous mettons la musique au centre de nos activités. Que ce soit lors de nos soirées, de concours, de diverses manifestations locales ou de voyages musicaux, nous avons toujours le même plaisir à jouer ensemble. On parle souvent des sociétés de musique en disant « la fanfare ». L’Instrum est l’une des rares sociétés suisses à être réellement une fanfare ! Nous sommes d’ailleurs les seuls dans notre giron. Chez nous, cuivres et saxophones se côtoient, un mélange dont nous sommes fiers de porter les couleurs.
Notre société compte aujourd’hui une quarantaine de membres actifs, réparti entre les souffleurs, la percussion et notre section tambours. Du côté de la relève, essentielle à toute société, nous pouvons compter sur une trentaine de jeunes recrues entre l’école de musique et l’éveil à la musique.
Rendez-vous en 2028, où nous nous réjouissons de vous retrouver en terres broyardes pour célébrer la musique, la fête et le canton de Vaud !

La Lyre de Corcelles-près-Payerne



La société de musique « La Lyre » de Corcelles près Payerne a été fondée en 1921, soit il y a plus de 100 ans. Comme le mentionne le premier article de nos statuts, notre objectif principal est de créer des liens amicaux entre nos membres, tout en œuvrant à leur développement musical et littéraire, ainsi qu'à celui du village de Corcelles.
Chaque année, nous participons au giron des musiques broyardes, manifestation que nous avons organisée à cinq reprises. De plus, nous avons à cœur de prendre part aux fêtes cantonales tous les cinq ans. Nous société est un brass band de 3e catégorie, composée d'environ 40 membres, incluant une section tambours. Les souffleurs et la percussion sont dirigés par Nicolas Crausaz, tandis que Patrick Jan est en charge de la section tambours.
Pour assurer la pérennité de notre ensemble, une école de musique est active au sein de notre société. Nous participons régulièrement à divers événements tels que le concert annuel, le concert de l'avant, la fête nationale suisse, ainsi qu'à des animations lors de manifestations locales et régionales.
Lors de la traditionnelle fête de mai, nous assurons la diane dès 4 heures du matin et participons aux cortèges du dimanche et du lundi. Nous organisons aussi des sorties récréatives, comme notre voyage de 3 jours en Italie en 2024. En tant que société dynamique, nous avons organisé deux fois le Brass Festival Broye, accueillant les meilleurs ensembles de cuivre du pays.
En résumé, la société de musique « La Lyre » de Corcelles près Payerne est une institution forte de 100 ans d'histoire, qui donne une place essentielle à la musique et à l'amitié. Nous sommes fiers de notre héritage et nous nous engageons à continuer à promouvoir la musique et à créer des liens forts avec nos membres, notre village, et notre région !

L’Avenir de Payerne



Le Corps de musique l’Avenir fort d’une cinquantaine de membres actifs est une harmonie de 2ème catégorie sous la direction de Véronique Chapuis Fernandes. Une section batterie anglaise dirigée Gaëtan Savary et Timéo Lanni complète l’ensemble. La société poursuit trois objectifs : la pratique de la musique, la promotion de la formation musicale des jeunes et la représentation de l’image de la ville de Payerne.
L’élan pour la création de la société en 1893 fut politique, avec une société rattachée initialement au Parti libéral. Les 18 membres fondateurs seront très vite rejoints par de nombreux membres actifs et la société vivra des moments forts au travers du XXe siècle. Dès 1969, la société s’étoffe avec une section batterie anglaise. Et saviez-vous d’ailleurs que la société a été composée d’une section théâtrale entre 1939 et 1977 ?
Les activités musicales de la société sont très variées : concerts, auditions des élèves, participations au Giron des musiques broyardes et aux concours cantonaux et fédéraux, sorties tant en Suisse qu’à l’étranger. L’Avenir anime également les événements officiels de la ville de Payerne : la fête nationale, le Tirage et les inaugurations.
Fière de son passé et tournée vers demain, l’Avenir porte bien son nom : en formant sa relève, elle assure que la musique payernoise a encore de beaux jours devant elle.

La Lyre de Grandcour



La société de musique « La Lyre » de Grandcour a été fondée le 17 mai 1912. Elle naît de l'union de plusieurs ensembles instrumentaux existants au village à cette époque. En effet, la présence d'ensembles de cuivre est déjà signalée quelques décennies auparavant. Et c'est notamment grâce à l'engagement du syndic d'alors, Monsieur Jules Oulevey, que tous ces musiciens acceptèrent d'unir leur force et de n'en faire plus qu'un : « La Lyre ».
Quelques années après sa fondation, la Lyre organisait – le 20 avril 1921 – le premier giron des musiques broyardes, comprenant des ensembles des deux cantons. Bien que la présence fribourgeoise ne se résumait qu'à une seule société – celle d'Estavayer-le-Lac – elle ouvrait une perspective encore inexplorée à l'époque dans le milieu musical, celle d'unir les musiciens issus de notre belle région bi-cantonale, pour y faire de la musique à l'unison !
Après une longue période réservée aux instruments de cuivre, la Lyre intègre dans ses rangs flûtes, clarinettes, saxophones et autres instruments à bois. Cette intégration marque un tournant dans l'histoire de notre société, qui s'ouvre à l'harmonie dans le courant des années 1990. En 1997, sous l'impulsion de Monsieur Pierre-Alain Oulevey, la Lyre ouvre son école de musique et permet à des dizaines d'élèves de s'initier aux instruments à vent et à percussion.
Aujourd'hui, la société concours en 3ème catégorie harmonie et est forte de 35 membres actifs (souffleurs, percussionnistes, tambours et porte-drapeau) âgés de 15 à 80 ans. L'école de musique fait partie de l'école multisite vaudoise et accueille plus de 30 élèves.

Menu

Onctueux velouté de poireaux & pommes de terre,
rondelles de saucisson payernois

Délicieux vol-au-vent garni, riz parfumé, légumes

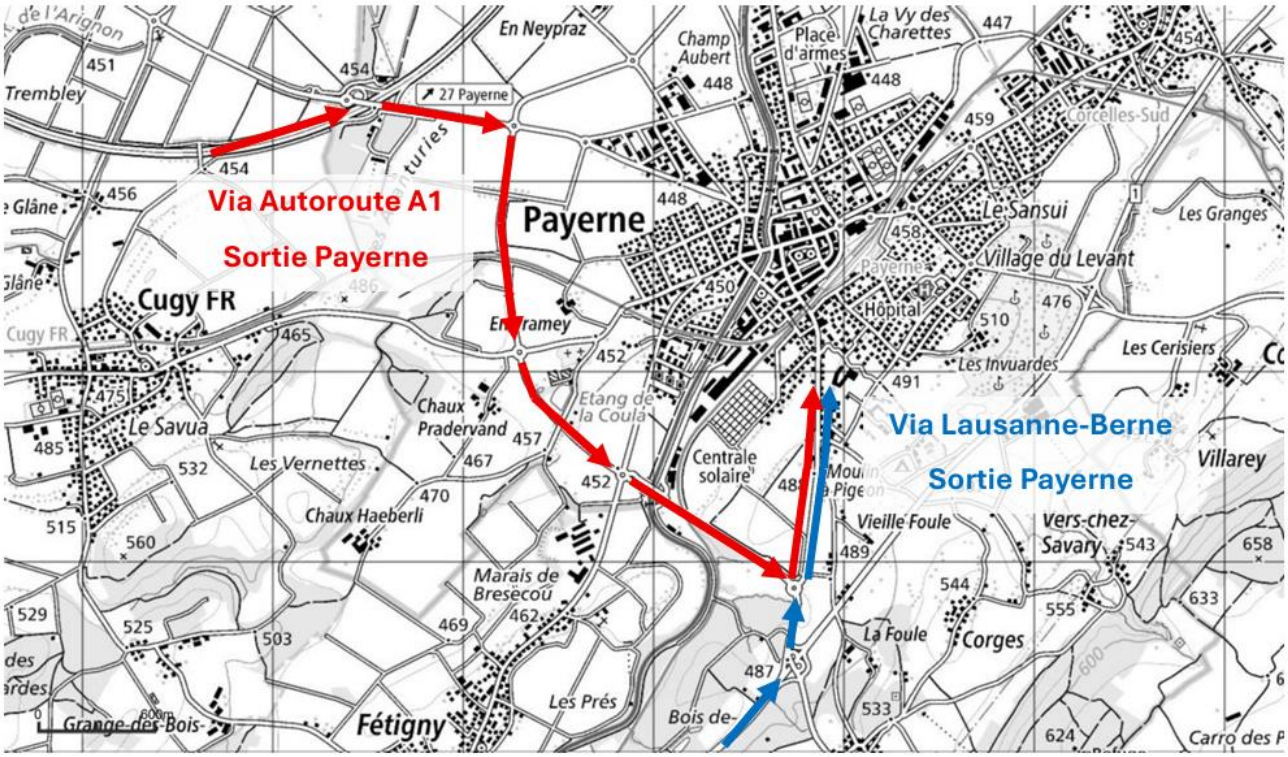
Douce crème dessert gourmande

Thé-Café

Plan du parking



Plan d’accès


Via Autoroute A1
Sortie Payerne
Via Lausanne-Berne
Sortie Payerne
Payerne
Cugy FR
Fétigny
Trembley
En Neypraz
Champ Aubert
Place d'armes
La Vy des Charettes
Corcelles-Sud
Le Sansui
Les Granges
Village du Levant
Hôpital
Les Invuardes
Les Cerisiers
Villarey
Vers-chez-Savary
Vieille Foule
Corges
La Foule
Centrale solaire
Etang de la Coula
Chaux Pradervand
Les Vernettes
Chaux Haeberli
Le Savua
Marais de Bresecou
Les Prés
Grange-des-Bois
Bois de-
Carro des P
27 Payerne

ORDRE DU JOUR

1. Salutations
2. Désignation des scrutateurs
3. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 1er novembre 2025
4. Admissions et démissions (sections)
5. Rapports :

5 a) de la Présidente du Comité central

5 b) du Président de la Commission de musique

5 c) du Président de la Commission technique des tambours

5 d) des Responsables du Camp d'été SCMV

5 e) du Caissier du Comité central

5 f) de la Commission de vérification des comptes

6. Approbation des comptes 2025 et de la gestion du CC
7. Budget 2027
8. Nomination de la Commission de vérification des comptes 2026
9. Comité central : démission - élection
10. Information de l'AEM-SCMV
11. Assemblée des délégués : Candidature
12. Fête des jubilaires : Candidature
13. Concours vaudois des solistes et petits ensembles (CVSPE)
14. Fête cantonale 2028 :
 - Règlement (révision)
 - Informations des organisateurs
15. Communications du Comité central et des commissions
16. Propositions des sections
17. Divers

Les sections voudront bien prêter une attention particulière à cet ordre du jour.

Nous remercions l'Union Instrumentale de Payerne, la Lyre de Corcelles-près-Payerne, l'Avenir de Payerne et la Lyre de Grandcour pour l'organisation de cette assemblée.

RENSEIGNEMENTS ET INSTRUCTIONS

Présence obligatoire

Selon l'article 15 des Statuts, « l'Assemblée des délégués se compose d'un délégué au moins par section. Il s'agit en principe du président. La présence de chaque section est obligatoire, ainsi que l'acquisition d'une carte de fête au minimum ».

Toute société absente devra s'acquitter, en sus du coût d'une carte de fête obligatoire de Fr. 42.- , d'un montant de Fr. 200.-, selon décision de l'Assemblée des délégués 2012.

Remarque importante

Le responsable de chaque section s'annoncera jusqu'à 09h00, au plus tard, à l'entrée de la salle où il recevra la documentation relative à l'assemblée et, contre paiement, la-les carte-s de fête du banquet.

Point 3 : Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 1er novembre 2025

Le PV de la 159ème assemblée est disponible sur le site SCMV au lien suivant :

www.scmv.ch/ad-2026

Point 8 : Nomination de la Commission de vérification des comptes 2026

Pour poursuivre un tournus, les sociétés proposées sont :

- la Fanfare de Combremont-le-Grand,
- la Broyarde de Granges-près-Marnand,
- l'Abeille de Lucens.

Point 9 : Comité central – Démission - élection

Démission : Lyliam Occhipinti
Proposition élection : Daniel Guignard

Point 11 : Assemblée des délégués

Les sociétés souhaitant se porter candidates pour organiser une Assemblée des délégués peuvent se proposer dans le délai imparti.

Candidature déposée pour 2027 : Fanfare du Jorat - Mézières

Aucune candidature déposée pour 2028 et suivantes.

Point 12 : Fête des jubilaires

Les sociétés souhaitant se porter candidates pour organiser une Fête des jubilaires peuvent se proposer dans le délai imparti.

Les fêtes 2027 et 2028 ont été attribuées. Pour rappel, il s'agit de :

14.03.2027 - Org. Echo du Chêne Aubonne
26.03.2028 - Org. Alliance Baulmes-Champvent

Une candidature a été déposée pour 2029 : Harmonie de Terre Sainte - Coppet

Aucune candidature déposée pour 2030 et suivantes.

Point 13 : Concours vaudois des solistes et petits ensembles (CVSPE)

Le CVSPE 2026 organisé par la Lyre d'Avenches aura lieu le 14 novembre 2026.

Les sociétés souhaitant se porter candidates pour organiser un CVSPE les années suivantes peuvent annoncer leur intérêt à la Commission Permanente du concours. Leurs candidatures seront validées d'entente entre la SCMV et l'AEM-SCMV.

Point 14 : Fête cantonale - Règlement de concours

Proposition d'une nouvelle version du règlement, s'articulant comme suit :

1) Règlement de concours musique
2) Règlement de fête

Précisions : choix de nos instances de distinguer les dispositions du règlement actuel en deux règlements pour plus de clarté et d'aisance de lecture. Il ne s'agit pas d'une refonte complète, mais d'une séparation des dispositions concernant la musique et l'organisation. De fait, vous retrouverez les dispositions du règlement actuel dans les deux règlements proposés.

Vous pourrez en prendre connaissance dès le 7 octobre via le lien de séance.

Point 16 : Propositions des sections

Art. 18 des Statuts : Les propositions doivent être adressées par écrit, au président du CC au moins 5 jours avant l'assemblée. Passé ce délai, les propositions sont renvoyées à l'assemblée suivante. En l'occurrence, nous vous invitons à les faire parvenir, par écrit, d'ici au **2 novembre** au plus tard, à la présidente Monique Pidoux Coupry, Chemin du Tzatio 10, 1410 Thierrens.

RAPPORT DU PRESIDENT
DE LA COMMISSION DE MUSIQUE

Point 5b de l'ordre du jour

Mesdames, Messieurs,

Votre Commission de Musique, composée de Christine Flotron, secrétaire, Joëlle Gaillard, membre de la Commission Permanente du CVSPE, Vincent Maurer, président de la CM et membre de la CP du CVSPE, Antoine Rabut, responsable des cours d'initiation à la direction, Yves Hürlimann, membre, Florian Spirito, président de la Commission Technique des tambours et membre de la CP du CVSPE et Stéphane Pecorini, responsable du camp de musique, s'est réunie à quatre reprises entre novembre 2025 et septembre 2026.

Rencontre des directeurs

Cet événement annuel, organisé le 10 janvier à Bussigny, a d'abord permis de faire le point sur plusieurs projets de la SCMV, notamment la Fête cantonale 2028, la formation des directeurs, Jeunesse et Musique ainsi que les outils de formation musicale.

Une conférence donnée par Jean-Claude Kolly a ensuite placé les échanges sous le signe de la créativité, de la motivation et du rôle du directeur. Les discussions ont notamment porté sur la manière de dynamiser les répétitions, de gérer l'absentéisme et les différents niveaux des musiciens, de répartir les voix et de sortir de la routine. L'importance d'une préparation visible, d'objectifs clairs, du défi et d'un retour positif aux musiciens a été particulièrement soulignée.

Enfin, une large place a été donnée à la gestion humaine et aux situations difficiles : identifier correctement les problèmes, privilégier le dialogue en tête-à-tête, écouter, clarifier les attentes et rechercher des solutions partagées. Le message central de la rencontre peut se résumer ainsi : cultiver l'esprit d'équipe et faire avancer l'ensemble grâce à la compétence, à la créativité et à une autorité naturelle plutôt que hiérarchique.

Concours Vaudois des Solistes et Petits Ensembles (CVSPE)

Après le succès de l'édition 2025 à Crissier, qui a réuni 180 participants, le CVSPE se déroulera en 2026 à Avenches, le samedi 14 novembre prochain. La visite des lieux et les différents contacts avec le comité de la société organisatrice ont été fructueux et cette édition s'annonce très belle. Le nombre de participants devrait atteindre les 200, ce qui constitue une belle satisfaction et témoigne de l'attractivité croissante de ce concours.

La CM remercie la CP du CVSPE et ses membres pour leur excellent et important travail d'organisation, qui contribue à mettre en valeur les talents de nos sociétés.

Camp de musique SCMV

Le camp 2026, placé sous le thème « Un monde fantastique », s'est magnifiquement déroulé sous la direction musicale de Stéphane Pecorini et du chef invité de cette année, Gauthier Dupertuis. Un grand merci à toute l'équipe d'encadrement, qui déploie chaque année autant d'énergie afin d'offrir à nos jeunes musiciens des moments d'une grande richesse, tant sur le plan musical qu'humain.

Fête cantonale de musique 2028

La CM a poursuivi ses travaux de préparation pour cette échéance majeure. Les principaux dossiers suivis concernent :
• la commande des pièces imposées ;
• l'engagement des jurys ;
• les séances régulières avec le CO ;
• la visite des salles effectuée cet été.

Les conditions seront optimales pour une fête qui s'annonce magnifique. Un grand merci au CO local qui fournit déjà un immense travail.

Autres dossiers suivis par la CM

• la mise en valeur et la promotion, auprès de nos membres, de la formation Jeunesse et Musique ;
• la mise en place d'une formation destinée aux musiciens ayant besoin d'aide dans le déchiffrage de partitions ;
• la planification d'une nouvelle session de cours d'initiation à la direction.

Conclusion

Cette année écoulée illustre une nouvelle fois la diversité des missions confiées à la Commission de Musique : accompagner les directeurs et les musiciens, soutenir la formation et la relève, valoriser les talents de nos sociétés et préparer les grands rendez-vous à venir. Tous ces projets n'existent que grâce à l'engagement de nombreuses personnes, au sein de la SCMV comme dans nos sociétés.

Au nom de la Commission de Musique, je tiens à remercier chaleureusement toutes celles et ceux qui s'investissent dans ces activités, ainsi que les sociétés, les organisateurs, les responsables de formations et les bénévoles qui contribuent, chacun à leur manière, à faire vivre et évoluer notre mouvement musical. Continuons à partager cette énergie, à transmettre notre passion et à construire ensemble l'avenir de la musique dans nos sociétés.

Pour la CM SCMV
Vincent Maurer Président

RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION TECHNIQUE DES TAMBOURS

Point 5c de l'ordre du jour

Chères amies et amis du tambour,

Le 10 janvier dernier s'est tenue la 3ème séance pour les directeurs de fanfare et directeurs d'ensemble tambour. Cette fois nous étions 8 à participer, soit le double de 2025 et j'espère que cela continue à monter pour le 16 janvier 2027.
Merci à ceux qui ne répondent pas de faire le nécessaire en se faisant représenter ou en s'excusant.

J'ai bien fait de rester positif pour le camp SCMV, nous avons eu cette année 7 tambours inscrits et j'espère fortement qu'ils reviennent tous en 2027 avec d'autres en plus.

Au niveau promotion, nous avons remis en place, en collaboration avec l'URTF (Union Romande des Tambours et Fifres), le défilé du « Avenches Tattoo » qui a eu lieu le 5 septembre dernier. Nous constatons malheureusement peu d'intérêt, tant au niveau URTF (une société avec 3 tambours et 8 fifres) que pour les tambours de la SCMV (3 tambours inscrits). Il faut se poser la question de pourquoi si peu d'intérêt pour un tel évènement et trouver quelque chose de plus vendeur.

Enfin pour ce qui est du CVSPE, c'est aussi positif au niveau chiffres, il y a à nouveau 23 tambours individuels, mais par contre 14 ensembles inscrits. J'imagine que la Fête fédérale de 2027 à Viège n'y est pas pour rien et je souhaite d'ores et déjà bonne chance à tous et que le plaisir soit au rendez-vous de ce concours.

Je terminerai en vous demandant de continuer à motiver les jeunes et moins jeunes pour toutes ces manifestations qui sont importantes pour la vie du tambour.

Je remercie mes collègues, Olivier Monge et Christophe Laurent, pour leur travail tout au long de l'année et vous souhaite à toutes et tous une année musicale enrichissante.

Le Président de la CTT/SCMV
Florian Spirito

RAPPORT DES RESPONSABLES DU CAMP DE MUSIQUE

Point 5d de l'ordre du jour

Généralités

Le camp 2026 a réuni 108 jeunes musiciennes et musiciens, du 29 juin au 10 juillet à Sainte-Croix. En termes d'instrumentation, cela représentait 7 tambours, 16 percussionnistes, 34 cuivres et 51 bois.
Particularité cette année, la journée des parents avec auditions des classes, le samedi 4 juillet, s'est déroulée dans le parc de la Gare en collaboration avec le festival Rupicapra. Les installations du festival nous ont également permis de vivre une soirée cinéma open air et une fanzone pour le match de la Suisse contre la Colombie (au vu des circonstances, celui-ci a naturellement découlé sur une réveil retardé le lendemain matin !).
Les concerts finaux, à Sainte-Croix et Savigny, ont permis au public de découvrir un beau programme musical, faisant la part belle à des compositeurs romands : Gauthier Dupertuis (aussi chef invité) et Théo Rossier.

Formation continue de l'encadrement

Le bon fonctionnement du camp SCMV repose en grande partie sur un équipe d'encadrement motivée, impliquée, soudée et professionnelle. A l'exception de quelques aides à la cuisine ou la logistique, tous les rôles sont occupés par des personnes avec une formation professionnelle reconnue (ou en cours) en lien avec leur fonction : enseignement musical, encadrement des jeunes, médical, cuisine ou activités sportives. Nous encourageons ou organisons également de la formation continue en lien avec le contexte particulier d'un camp.

Cette année nous avons ainsi voulu réfléchir et développer une approche commune autour de la sanction. En effet, bien que les jeunes qui participent au camp sont globalement très faciles à vivre, il y a toujours quelques petites transgressions à gérer.
Au travers d'une formation sur la « sanction éducative » par le collectif FormAction, nous avons pu aborder quelques éléments théoriques sur la sanction et ensuite construire ensemble le fonctionnement que nous souhaitions adopter pour le camp SCMV.

Même si nous n'avons pas les moyens de mesurer l'impact réel de cette réflexion, nous sommes très satisfaits d'avoir vécu un camp 2026 particulièrement serein pour l'encadrement et avec une équipe de jeunes très respectueuse. Merci à chacune et chacun pour sa contribution à ce bon fonctionnement !

Finances à l'équilibre

Côté finances, la comptabilité 2026 devrait tout juste atteindre l'équilibre. Cela est dû principalement à deux soutiens exceptionnels, provenant de la Fondation pour la pratique des instruments, ainsi que la Migros au travers de son action « Support My Camp ».

Nous remercions infiniment ces deux entités pour leur contribution en 2026, ainsi que tous nos sponsors réguliers (31 communes vaudoises, la FEM, l'ASM, Jeunesse et Musique, diverses entreprises et privés).
Cela représente un travail sans relâche pour le bureau du camp de solliciter et pérenniser tous ces soutiens financiers, mais cela en vaut la peine car c'est ainsi presque la moitié des coûts qui sont couverts, et que nous n'avons pas besoin de facturer aux participants.

Les responsables administratifs du camp SCMV
Léa D'Ascoli, Ysaline et Daniel Guignard

APPROBATION DES COMPTES ET DE LA GESTION DU CC

Point 6 de l'ordre du jour

Bilan 2025 et Comptes de résultat

Les documents sont disponibles sur le site SCMV au lien suivant : www.scmv.ch/ad-2026

BUDGET 2027

Point 7 de l'ordre du jour

Les documents sont disponibles sur le site SCMV au lien suivant : www.scmv.ch/ad-2026

INFORMATIONS DE L'AEM-SCMV

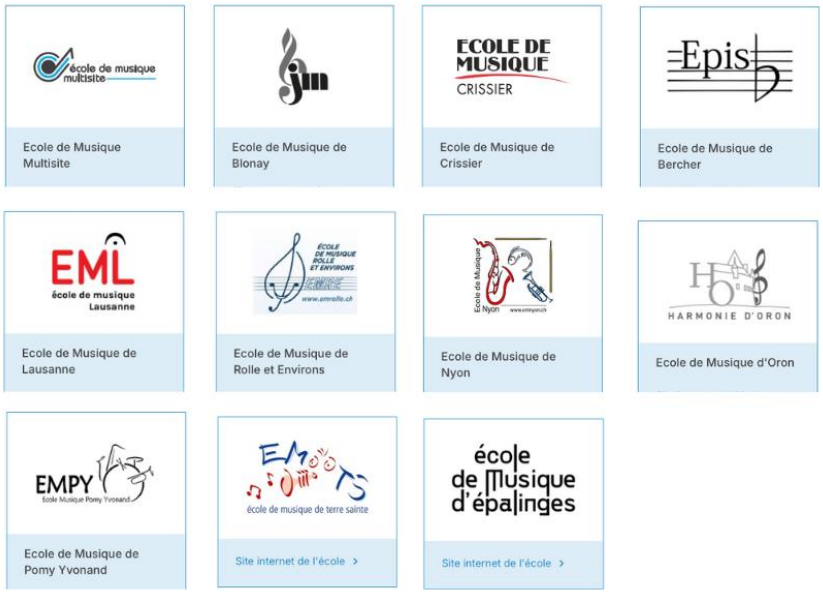
Point 9 de l'ordre du jour

Association des Ecoles de Musique SCMV

Les écoles de musique de l'AEM-SCMV

Les 11 écoles de musique membres de l'AEM-SCMV sont reconnues par la Fondation pour l'Enseignement de la Musique (FEM).

Elles comptent aujourd'hui plus de 3500 élèves et plus de 300 professeurs.



L’association défend les intérêts de ses écoles membres et contribue au développement d’un enseignement musical de qualité, accessible sur l’ensemble du canton. Elle veille également à maintenir un lien étroit entre les écoles de musique, la SCMV et les sociétés de musique.

Un rapprochement pour mieux défendre l’enseignement musical

L’année 2025–2026 a été marquée par un renforcement important de la collaboration avec l’Association Vaudoise des Conservatoires et Écoles de Musique (AVCEM). Les deux faîtières ont notamment officialisé leur intégration réciproque en qualité de membres associés.
Cette évolution traduit une volonté commune : unir davantage nos forces pour représenter les écoles, défendre leurs intérêts et porter une voix forte auprès des instances cantonales. Elle permet également de renforcer la représentativité des écoles vaudoises au niveau national avec l’adhésion des écoles de l’AEM-SCMV à l’ASEM (Association Suisse des Ecoles de Musique).

Des enjeux importants pour les prochaines années

Le financement de l’enseignement musical reste au cœur des préoccupations. Le plafonnement des subventions FEM, l’augmentation des charges des écoles et les conclusions de l’évaluation de la Loi sur les Ecoles de Musique (LEM) montrent les limites du dispositif actuel.

Dans la perspective du prochain décret de financement 2027–2031, l’AEM-SCMV poursuivra, avec ses partenaires, son engagement pour défendre les moyens nécessaires aux écoles et permettre à toutes et tous d’accéder à un enseignement musical de qualité.

Notre objectif reste le même : soutenir des écoles de musique fortes, proches des sociétés de musique et capables de contribuer durablement à la vitalité musicale de notre canton.

Le comité
- Bertrand Curchod, président
- Chantal Maurer, membre
- Norbert Pfammatter, membre
- Félix Bergeron, membre
- Didier Bérard, caissier

Le comité AEM-SCMV